

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Mario Lemire (siège 3).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue. Il rappelle aux citoyens l'objet de la séance extraordinaire tenue le 10 avril dernier qui dressait le portrait financier de l'année 2016 avec un surplus aux livres de 97 976 \$. Il résume les actions prises pour en arriver à un tel bilan : restructuration de l'organisation administrative, réorganisation du personnel avec des suppressions de postes, strict contrôle sur les dépenses pour respecter le budget et coupures de près de 25% du budget qui est passé de 7,4 M en 2015 à 5,6 M en 2016. Il ajoute que les finances sont sécurisées et en bon ordre, et que de tels résultats sont attendus pour l'année 2017. Il remercie les membres du conseil municipal, la direction, les directeurs de service et tous les employés pour leur contribution à ce bilan positif.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
- 4) **Adoption des procès- verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017 ;
 - 4.2 Séance extraordinaire du 10 avril 2017 ;
- 5) **Trésorerie**
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'avril 2017 ;
 - 5.2 Entérinement du contrat et du paiement des travaux de pavage sur la rue des Mélèzes à PAVCO et autorisation de dépense en conséquence ;
 - 5.3 Entérinement du contrat et du paiement des travaux de déneigement des toitures des bâtiments publics à Arcanne Construction et autorisation de dépense en conséquence ;

- 5.4 Dépôt – État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny ;
- 5.5 Affectation du surplus accumulé de l'exercice financier 2016 ;
- 5.6 Autorisation de paiement de la contribution annuelle de la Municipalité à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf ;
- 6) **Avis de motion**
 - 6.1 Avis de motion - Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11 ;
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 493 « Règlement modifiant le Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin » ;
- 7) **Adoption de règlements**
 - 7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 ;
 - 7.2 Adoption –Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 ;
 - 7.3 Adoption – Second projet de Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11 ;
 - 7.4 Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense de 2 590 000 \$ et un emprunt de 2 590 000 \$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux, remboursable sur une période de 20 ans ;
- 8) **Administration**
- 9) **Gestion contractuelle**
 - 9.1 Octroi d'un contrat à PAVCO inc. pour l'approvisionnement et la livraison d'un produit d'asphaltage « enrobé bitumineux » ;
 - 9.2 Octroi d'un contrat à FERTISOL pour l'épandage d'herbicides contre la berce du Caucase ;
 - 9.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour de la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;
 - 9.4 Renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable ;
 - 9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Claude Boutin – Services sanitaires pour le nettoyage de stations de pompage et de vannes de rue ;
 - 9.6 Annulation de l'appel d'offres AO17-002 pour l'entretien et la tonte des terrains de la Municipalité ;
- 10) **Urbanisme**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois d'avril 2017 ;
 - 10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 11 avril 2017 ;
 - 10.3 Dépôt – Compte rendu de la consultation publique – 20 avril 2017 ;
 - 10.4 Consultation publique et adoption – Usage conditionnel UC 2016-90015, lot 4 366 992 (105, rue Mountain View) zone RU-64 ;
 - 10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM 2017-90002 déposée par le propriétaire du lot 4 367 632 (8, rue Cork) situé dans la zone H-30 ;
 - 10.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM 2017-90003 déposée par le propriétaire du lot 4 367 838 (360, chemin de Dublin) situé dans la zone H-23 ;
 - 10.7 Nomination de Madame Christiane Landry au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
 - 10.8 Nomination de Monsieur Jean-Marc Beaulieu au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
 - 11.1 Autorisation de dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017 ;

- 12) **Greffe**
- 13) **Travaux publics**
 - 13.1 Autorisation d'un ajout à la liste des adresses visées pour la fermeture de fossé au cours des prochaines années ;
 - 13.2 Autorisation de procéder au déneigement et au nettoyage d'une portion asphaltée de la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf ;
 - 13.3 Autorisation de déplacer la Caboose ;
 - 13.4 Abrogation de la résolution 098-02-17 « Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 537-12-16 » ;
- 14) **Sécurité publique**
- 15) **Ressources humaines**
 - 15.1 Nomination de monsieur Éric Bilodeau au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique ;
 - 15.2 Démission de Monsieur Julien Daigle, à titre de pompier au Service de la sécurité publique ;
 - 15.3 Embauche de Monsieur Jean-François Richard à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 16) **Correspondance**
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
 - 18.1 Regroupement de gens d'affaires de la municipalité de Shannon - Autorisation d'affichage temporaire sur la page Facebook de Shannon.
- 19) **Période de questions**
- 20) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

224-05-17

4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 3 avril 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

225-05-17

4.2 Séance extraordinaire du 10 avril 2017

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 10 avril 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

226-05-17

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'avril 2017

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 28 avril 2017 au montant total de 306 853,15 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 226-05-17

227-05-17

5.2 Entérinement du contrat de travaux de pavage sur la rue des Mélèzes à PAVCO et autorisation de dépense en conséquence

Considérant les factures numéro 4949, 4950, 4956 et CR-5175 de la compagnie PAVCO pour les travaux de pavage des accotements sur la rue des Mélèzes ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le contrat et le paiement des factures 4949, 4950, 4956 et CR-5175 à la compagnie PAVCO au montant total de 17 246,26 \$;
- 2) D'inclure les factures à payer en annexe, afin qu'elles fassent partie intégrante de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 227-05-17

228-05-17

5.3 Entérinement du contrat de déneigement des toitures des bâtiments publics à Arcanne Construction et autorisation de dépense en conséquence

Considérant la facture numéro D31012018 de la compagnie Arcanne Construction pour les travaux de déneigement des bâtiments municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le contrat et le paiement de la facture numéro D31012018 à la compagnie Arcanne Construction au montant total de 12 158,61 \$;
- 2) D'inclure la facture à payer en annexe, afin qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 228-05-17

229-05-17

5.4 Dépôt – État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'*État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny*.

Document déposé : 229-05-17

230-05-17

5.5 Affectation du surplus accumulé de l'exercice financier 2016

Considérant le surplus accumulé de 97 976 \$ de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'affecter le surplus accumulé de 97 976 \$ de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, au surplus affecté - Gestion de l'eau ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

231-05-17

5.6 Autorisation de paiement de la contribution annuelle de la Municipalité à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf

Considérant l'entente avec la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2017 de la Municipalité à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf, au montant de 6 699 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

232-05-17

6.1 Avis de motion - Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11.

233-05-17

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

MODIFIÉE
PVC 005-17

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mike-James Noonan donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin.

7. Adoption de règlements

234-05-17

7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

543-16 Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	0
Règlement numéro 543-16 :	adopté
Date de la tenue du registre :	20 avril 2017

Document déposé : 234-05-17

235-05-17

7.2 Adoption – Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant le dépôt (234-05-17) du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 20 avril totalisant 0 signature ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 543-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

236-05-17

7.3 Adoption – Second projet de Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette même séance tenue le 1^{er} mai 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 567-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, **le mardi 30 mai 2017**, de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Adoption – Projet de Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense de 2 590 000 \$ et un emprunt de 2 590 000 \$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux, remboursable sur une période de 20 ans

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

**En conséquence,
Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;
Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;
Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 568-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

9. Gestion contractuelle

9.1 Octroi d'un contrat à PAVCO inc. pour l'approvisionnement et la livraison d'un produit d'asphaltage « enrobé bitumineux »

Considérant l'appel d'offres AO17-004, sur invitation, pour l'approvisionnement en « enrobé bitumineux » pour le rapiéçage des voies de circulation sur le territoire de la Municipalité, pour l'année 2017 ;

Considérant l'affichage de cet appel d'offres sur le Site électronique d'appel d'offres (SEAO), le 5 avril 2017 ;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle était conforme :

ENTREPRISE	CONFORME	PRIX Tonne métrique (taxes non incluses)
Asphaltage Lagacé ltée		
Bleau Terrassement et pavage Inc.		
Construction et Pavage Portneuf Inc.		
Pavage Rolland Fortier		
P.E. Pageau Inc.		
PAVCO Inc.	✓	200 \$

Considérant la recommandation favorable du Directeur des services techniques au regard du pris soumis ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à PAVCO Inc. au montant de 200 \$ (taxes non incluses) par tonne métrique pour l'approvisionnement et la livraison d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage des voies de circulation de la Municipalité, pour l'année 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

239-05-17

9.2 Octroi de contrat à FERTISOL pour l'épandage d'herbicides contre la berce du Caucase

Considérant la nécessité de procéder à l'épandage d'herbicides pour l'élimination de la berce du Caucase sur le territoire de la Municipalité en raison de sa toxicité et de sa nature envahissante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à FERTISOL au montant de 950 \$ (taxes non incluses) pour un traitement contre la berce du Caucase qui se déroulera dans la période estivale 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

240-05-17

9.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

241-05-17

9.4 Renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable

Considérant la résolution 152-03-17 « Entérinement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable » ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion adéquate du réseau d'eau potable jusqu'à l'embauche d'un technicien – Opérateur en eau potable ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable de la Municipalité, conformément au contrat en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) De se prévaloir de l'option d'annulation en tout temps, sans frais, moyennant un préavis de 7 jours ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 241-05-17

242-05-17

9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Claude Boutin – Services sanitaires pour le nettoyage des stations de pompage et des vannes de rue

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des stations de pompage et des vannes ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Claude Boutin – Services sanitaires pour le nettoyage des stations de pompage et des vannes de rue au montant de 3 240 \$ (taxes non incluses), conformément au contrat en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 242-05-17

243-05-17

9.6 Annulation de l'appel d'offres AO17-002 pour l'entretien et la tonte des terrains de la Municipalité

Monsieur le conseiller Bruno Martel manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant que l'appel d'offres AO-002 était incomplet par l'omission de certains terrains et d'éviter des montants à payer additionnels ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James ;

Il est résolu :

- 1) D'annuler l'appel d'offres AO17-002 pour l'entretien et la tonte des terrains de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

244-05-17

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois d'avril 2017

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois d'avril 2017.

Documents déposés : 244-05-17

245-05-17

10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 11 avril 2017

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme daté le 11 avril 2017.

Documents déposés : 245-05-17

246-05-17

10.3 Dépôt – Compte rendu de la consultation publique – 20 avril 2017

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le compte-rendu de la consultation publique tenue le 20 avril 2017.

Documents déposés : 246-05-17

247-05-17

10.4 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC 2016-90015, lot 4 366 992 (105, rue Mountain View) zone RU-64

Considérant le *Règlement (421) sur les usages conditionnels* adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant la demande d'usage conditionnel 2016-90015 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 105, rue Mountain View, lot 4 366 992, dans la zone RU-64 ;

Considérant que l'article 20.3 du *Règlement sur les usages conditionnels 421* stipule que l'élevage d'agrément (sans l'élevage de porcs, de veaux de lait, de renards ou de visons, ainsi qu'à l'exclusion des chenils et des écuries) peut être autorisé dans la zone RU-64 ;

Considérant la définition d'élevage d'agrément « *En tant qu'usage complémentaire à un usage résidentiel, garder des animaux pour son usage personnel ou pour des fins d'alimentation personnelle ou familiale. La présente définition ne concerne pas les agriculteurs et ne peut en aucun temps être assimilée à des activités de nature commerciale. Il s'agit donc exclusivement de particuliers (éleveurs amateurs) qui ne détiennent que des espèces indigènes en captivité, relativement faciles d'entretien et en nombre limité. Sont considérés comme des élevages d'agrément tous les élevages qui ne répondent pas aux critères des activités agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* » ;

Considérant que les propriétaires demandent d'autoriser, 12 poulets de grain, 16 poules, 10 faisans, 10 perdrix, 15 canards, 4 dindons sauvages, 8 oies sauvages, 15 cailles, 8 chèvres, 1 cheval, 6 lapins et 2 daims, pour un total de 107 animaux ;

Considérant que les propriétaires mentionnent que la gestion des excréments sera faite par composte ou réutiliser comme engrais pour le jardin ;

Considérant que les propriétaires demandent également de conserver les quatre petites cabanes qui serviront d'abris, une volière fermée et une remise pour l'entreposage du foin et de la moulée ;

Considérant que la ferme est uniquement dans le but de nourrir leur famille et d'offrir un mode de vie campagnard à leurs enfants ;

Considérant que l'article 17 du *Règlement de zonage 352* concernant la gestion des odeurs émanant des établissements de production animale doit être respecté.

Considérant que le calcul des distances séparatrices pour les odeurs avec ce nombre d'animaux pourrait causer un préjudice à la résidence voisine ;

Considérant que la demande est ramenée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin d'ajouter la construction d'un garage de 24 pieds par 30 pieds à l'arrière de la résidence ;

Considérant que le CCU considère que l'usage demandé doit être complémentaire à l'usage résidentiel et dans le cas présent le nombre d'animaux de 107 ne cadre pas avec la définition de complémentaire ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter en partie la demande d'usage conditionnel ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'émettre les conditions suivantes afin de bien encadrer l'usage conditionnel au fil du temps :

- Que le nombre d'animaux total n'augmente pas, donc s'il y a reproduction, les propriétaires devront s'en départir ;
- Que les animaux se limitent à un maximum de :
 - 6 mammifères parmi les chevaux miniatures, les chèvres, les daims et les lapins ;
 - 6 canards ;
 - 24 volatiles parmi les poulets de grain, les poules, les faisans, les perdrix, les dindons sauvages, les oies sauvages et les cailles ;
- Que les propriétaires fournissent un certificat de localisation avec l'ensemble des bâtiments accessoires implantés et leur superficie.

Considérant que le CCU ne recommande pas au conseil municipal d'accepter la demande d'ajout du garage de 24 pieds par 30 pieds, car ce dernier devrait plutôt être relié à l'usage résidentiel et non à l'usage conditionnel ;

Considérant que quelques voix d'opposition se sont manifestées lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, la présente demande d'usage conditionnel UC2016-90015 en apportant les modifications suivantes aux recommandations faites par le CCU sur les conditions suivantes à respecter :
 - a. Que le nombre total d'animaux soit limité à 36 ;
 - b. Que le nombre d'animaux total n'augmente pas, donc s'il y a reproduction, les propriétaires devront s'en départir ;
 - c. Que les restrictions suivantes soient prises en considération :
 - i. Un maximum de 4 chèvres, 2 daims et 1 cheval miniature ;
 - ii. Parmi les animaux restants, aucun animal bruyant (les lapins, les poules, les poulets, les cailles et les perdrix sont autorisés) ;
 - d. Que les propriétaires fournissent un certificat de localisation avec l'ensemble des bâtiments accessoires implantés et leur superficie ;
 - e. Qu'en aucun cas l'usage conditionnel autorisé soit de nature commerciale (interdiction de vendre des animaux) ;
- 2) De refuser l'ajout d'un garage de 24 pieds par 30 pieds à la présente demande d'usage conditionnel ;

- 3) De disposer des excréments conformément aux normes en vigueur ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE GIRARD QUITTE LA SALLE À 20 H 30 ET Y REVIENT À 20 H 33.

248-05-17

10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2017-90002 déposée par le propriétaire du lot 4 367 632 (8, rue Cork) situé dans la zone H-30 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2017-90002 des propriétaires de l'immeuble situé sur le lot 4 367 632 en bordure de la rue Cork, dans la zone H-30 ;

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du garage actuel d'une superficie de 79.2 m², abritant une ébénisterie ;

Considérant que l'agrandissement aurait pour effet de mener la superficie totale du garage à 160.4 m² ;

Considérant que le *Règlement de zonage 352*, stipule qu'un garage détaché ne peut excéder une superficie de 100 m² pour un terrain dont la superficie est de 2 000 m² et plus ;

Considérant que l'élément dérogatoire est donc la superficie du garage qui excède de 60,4 m² de la norme prévue au règlement ;

Considérant la présence d'un boisé entourant la majorité du garage ;

Considérant que le garage se situe en totalité à l'extérieur de la bande de protection du cours d'eau ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette demande ne cause pas de préjudice au voisin ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du garage d'une superficie de 79,2 m², pour une superficie totale de 160,4 m² ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2017-90002 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

249-05-17

10.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2017-90003 déposée par le propriétaire du lot 4 367 838 (360, chemin de Dublin) situé dans la zone H-23

Considérant la demande de dérogation mineure 2017-90003 des propriétaires de l'immeuble situé sur le lot 4 367 838 en bordure du chemin de Dublin, dans la zone H-23 ;

Considérant le *Règlement relatif aux dérogations mineures 280* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure vise à réputer conforme l'implantation de la résidence unifamiliale ;

Considérant que le *Règlement de zonage* 352 stipule que la marge de recul avant de la résidence doit être de 10 m ;

Considérant que les éléments dérogatoires sont donc l'implantation de la résidence à 4.01 m de la ligne avant ainsi que la galerie située à 0.51 m également de la ligne avant du terrain ;

Considérant que le bâtiment aurait été construit dans les années 1960 ;

Considérant que l'emprise du chemin de Dublin était probablement plus petite lors de la construction de la résidence ;

Considérant la présence d'une haie qui sépare la résidence de la voie publique ;

Considérant que les membres du CCU considèrent que cette demande ne cause pas de préjudice au voisin ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que de déplacer la résidence pourrait endommager la structure et donc causerait préjudice au propriétaire de celle-ci ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour réputer conforme l'implantation de la résidence à 4.01 m de la ligne avant ainsi que la galerie située à 0.51 m également de la ligne avant du terrain ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2017-90003 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

250-05-17

10.7 Nomination de Madame Christiane Landry au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le conseil municipal souhaite pourvoir aux postes vacants au sein du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Madame Christiane Landry au CCU ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

251-05-17

10.8 Nomination de Monsieur Jean-Marc Beaulieu au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le conseil municipal souhaite pourvoir aux postes vacants au sein du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur Jean-Marc Beaulieu au CCU ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

11. Loisirs, communications et vie communautaire

252-05-17

11.1 Autorisation de dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017

Considérant l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes lancé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

13. Travaux publics

253-05-17

13.1 Autorisation d'un ajout à la liste des adresses visées pour la fermeture de fossé au cours des prochaines années

Considérant la liste des adresses restantes pour la fermeture de fossé prévue au cours des prochaines années ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ajout du remplissage de fossé à l'adresse, 532, rue des Mélèzes, au cours des prochaines années, selon les modalités de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

254-05-17

13.2 Autorisation de procéder au déneigement et au nettoyage d'une portion asphaltée de la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf

Considérant le souhait du Conseil de permettre aux usagers d'utiliser la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le département des services techniques à procéder au déneigement et au nettoyage d'une portion asphaltée de la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf soit, de l'intersection du boulevard Jacques-Cartier, (près du pont cyclable) jusqu'à la limite Sud de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

255-05-17

13.3 Autorisation de déplacer la Caboose

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De reporter ce point ultérieurement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

256-05-17
ABROGÉE
283-05-17

13.4 Abrogation de la résolution 098-02-17 « Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 537-12-16 »

Considérant la recommandation du directeur des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 098-02-17 « Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 537-12-16 » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Sécurité publique

15. Ressources humaines

257-05-17

15.1 Nomination de monsieur Éric Bilodeau au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De nommer monsieur Éric Bilodeau au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique, selon les modalités qui lui sont applicables conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

258-04-17

15.2 Démission de Monsieur Julien Daigle, à titre de pompier au Service de la sécurité publique

Considérant la démission de Monsieur Daigle à titre de pompier à partir du 1^{er} mai ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de Monsieur Julien Daigle, à titre de pompier au Service de la sécurité publique ;
- 2) De remercier Monsieur Daigle pour ses services auprès de la communauté ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

259-04-17

15.3 Embauche de Monsieur Jean-François Richard à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'embaucher Monsieur Jean-François Richard au poste de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique, selon les modalités qui lui sont applicables conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

260-05-17

18.1 Regroupement de gens d'affaires de la municipalité de Shannon - Autorisation d'affichage temporaire sur la page Facebook de Shannon

Considérant la volonté du conseil municipal ;

Considérant que la Municipalité peut retirer ladite publicité en tout temps et sans préavis ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Regroupement de gens d'affaires de la municipalité de Shannon à procéder à un affichage temporaire sur la page Facebook de Shannon ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

261-05-17

19. Période de questions

À 21 h 27, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 22h24.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

262-05-17

20. Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 22h24.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Clive Kiley,
Maire

Sylvain Déry, Avocat, M.B.A, AdmA, OMA,
Directeur général adjoint et greffier

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.